



# SDAGE

## Consultation du Public

---

**Intervenant : Jean-Michel POUTIER**

**Service : DEAL/SPEB/P-EMA**

**Date : 12/09/2018**



# Introduction

- Rappel : consultation du public du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 (dates nationales).
- L'organisation de cette consultation est définie au niveau national ; des compléments peuvent être mis en place dans le bassin sous l'initiative du CEB.
- Le lancement de la consultation sera annoncé sur les médias.
- Des affiches seront distribuées.
- Des questionnaires papier seront mis à la disposition du public.
- Une synthèse de l'état des lieux sera réalisée (1 page).

# Site internet

- Un site dédié sera mis en place pour recevoir les réponses du public.
- Les sites de la DEAL, de l'ODE et de l'Observatoire de l'eau renverront vers ce site.
- Le site "eaufrance.fr" est le point d'ancrage web national pour la consultation. Il renverra les consultants vers le site dédié.

## Autres moyens

- Un prestataire sera désigné pour accompagner le chantier.
- Une consultation des institutionnels sera lancée début novembre.
- Un séminaire sur l'état des lieux sera lancé en début d'opération
- Deux ou trois binômes d'Ambassadeurs bleus seront mobilisés.
- CEB

# L'introduction du questionnaire

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) répond aux grands enjeux pour l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques dans les territoires. La Martinique dispose de son propre SDAGE. Ce document de planification a pour but de concilier les usages de l'eau et des milieux aquatiques entre eux tout en respectant les contraintes environnementales.

Le SDAGE définit les 4 orientations fondamentales (OF) et contient 120 dispositions légales applicables pour les années 2016-2021.

Des orientations concernent tout le territoire national (application de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques notamment). D'autres orientations sont spécifiques à la Martinique.

**Du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019**, la consultation du public et des acteurs vous permet de donner votre avis sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques en Martinique, au travers le projet de SDAGE.

# L'introduction du questionnaire

Vous pouvez consulter le SDAGE Martinique et le diagnostic (État des Lieux), ainsi que le programme de mesures (PDM) sur le site :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.observatoire-eau-martinique.fr/>

Le SDAGE présente 4 orientations fondamentales (OF) Chaque orientation fondamentale propose des dispositions qui doivent permettre l'atteinte du bon état des milieux aquatiques (rivières, nappes d'eau souterraine, littoral).

Remarque : des encadrés issus du SDAGE pourront être utilisés.

# Orientation fondamentale n°1

En Martinique, l'eau pour les usages humains (eau potable, irrigation, industrie) provient à 94% des rivières. Ces milieux jouent un rôle essentiel d'habitat, de zones de reproduction pour les espèces aquatiques. Effectués de façon disproportionnée par rapport au débit naturel des cours d'eau, les prélèvements peuvent remettre en cause la survie des espèces aquatiques et le fonctionnement global des écosystèmes.



# Orientation fondamentale n°1

1) Quel est votre niveau de confiance dans la qualité de l'eau du robinet ?

FORT            MOYEN            FAIBLE            NUL

2) Êtes-vous satisfait de la continuité du service d'eau potable au quotidien ?

FORT            MOYEN            FAIBLE            NUL

3) En situation de crise (cyclone, séisme, tsunami...) quel est votre niveau de confiance dans le maintien du service ?

FORT            MOYEN            FAIBLE            NUL

4) Êtes-vous favorable à la mise en place d'un organisme unique qui gérerait la production d'eau potable ?

Pas favorable            Plutôt favorable            Très favorable            Sans opinion



# Orientation fondamentale n°2

Diminuer les pollutions domestiques et urbaines

L'assainissement des eaux usées à la Martinique est un enjeu majeur pour la santé publique et la protection de l'environnement. Les eaux usées domestiques sont responsables de 60 à 70 % de la contamination des eaux douces en matières organiques. C'est, en grande partie, dû au dysfonctionnement des systèmes d'épuration qu'ils soient collectifs ou non collectifs. L'assainissement individuel (fosses septiques) concerne plus de 60 % de la population martiniquaise. Il est souvent inadapté, mal dimensionné ou mal entretenu.

D'autres sources de dégradation de l'eau et des milieux sont aussi identifiées : les activités agricoles (professionnelles ou amateurs), les pratiques industrielles, mais également les pratiques de chacun.

5) Pensez-vous que l'impact de l'assainissement individuel sur les milieux aquatiques est ?

FORT

MOYEN

FAIBLE

NUL



# Orientation fondamentale n°2

Diminuer les pollutions par les phytosanitaires

La réduction des pollutions par les substances dangereuses passe par une meilleure connaissance de ces substances, une application des plans nationaux et locaux existants.

Le plan Ecophyto vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles et non agricoles afin de limiter leur impact sur l'environnement et la santé humaine.

Le plan Ecophyto II prévoit une réduction de 50 % de l'utilisation des produits phytosanitaires en 2025 par rapport à 2008.

En 2015, 78 t de pesticides étaient consommées au niveau agricole.

**Au 1er janvier 2019, les pesticides seront interdits pour les particuliers.**

6) Quelles techniques alternatives à l'utilisation des pesticides connaissez-vous ?

(Question ouverte)

# Orientation fondamentale n°3

Le milieu marin, en tant que récepteur final des flux de polluants, mais aussi en tant que zone à forts enjeux économiques et écologiques, doit être étudié de manière privilégiée dans le SDAGE 2016-2021 afin d'améliorer la qualité du milieu.

Les Caraïbes font partie des 34 « hotspots » de la biodiversité mondiale, notamment par la présence d'une très grande richesse marine, de nombreuses espèces endémiques, associées à des écosystèmes marins à forte valeur écologique (massifs coralliens et herbiers de phanérogames marines). En ce sens, leur préservation constitue un enjeu de première importance tant d'un point de vue écologique, économique et touristique. Le littoral est aussi une zone où les usages sont multiples : pêche professionnelle ou amateur, loisirs aquatiques, navigation de plaisance ou commerciale, etc.

# Orientation fondamentale n°3

7) Quel est votre niveau de confiance dans le classement des eaux de baignades ?

FORT

MOYEN

FAIBLE

NUL

8) Quel type d'action proposeriez-vous pour limiter l'impact des mauvaises pratiques sur le milieu marin ? (Classer par ordre de priorité 1 : priorité forte à 7 : priorité faible)

- Interdiction-répression
- Communication, sensibilisation, éducation
- Engagement politique
- Améliorer le traitement collectif et privatif des eaux usées
- Améliorer les pratiques agricoles, développer une agriculture saine
- Améliorer les pratiques liées à la plaisance et au nautisme
- Améliorer les pratiques liées à la pêche

9) Citez deux ou trois espèces typiques des milieux aquatiques martiniquais :

(Question ouverte)

# Orientation fondamentale n°4

10) Pensez-vous que les outils de gestion suivants sont efficaces pour protéger les milieux (note de 1 : efficace à 3 : peu efficace) ?

Parc marin :

Parc naturel :

Réserve :

Interdiction de pêche :

Autres (libre) :

Les quatre orientations fondamentales du SDAGE sont les suivantes :

OF1 Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques

OF2 Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

OF3 Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables

OF4 Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements

11) Pensez-vous qu'une orientation fondamentale est manquante ?

(Question ouverte)

# Calendrier et programme de travail

Le calendrier est le suivant :

- 2 novembre 2018 au 2 mai 2019: consultation du public.
- Fin 2019 : adoption par le CEB de la synthèse définitive des questions importantes, du calendrier et du programme de travail.
- Fin 2020-début 2021 : consultation du public sur le projet du SDAGE et du programme de mesures (PDM)
- Fin 2021 : adoption du SDAGE 2022-2027 et du PDM par le CEB et approbation par le préfet coordonnateur.

Le programme de travail prévoit les grandes phases suivantes :

- Définition des principaux enjeux grâce à la présente consultation.
- Rédaction de l'état des lieux.
- Élaboration du projet de SDAGE et du PDM.

12) Avez-vous des observations à formuler sur le calendrier et le programme de travail ?

(Question ouverte)

# Autres

- Information sur la commune, l'âge, le genre, la catégorie socio-professionnelle
- Information sur le type de saisie

# VISUEL NATIONAL

- Le visuel n'est pas disponible pour l'instant

**FIN**